

DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Comité du
Syndicat Mixte Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes

Séance du 21 Mai 2007

Objet : L'an deux mille sept et le vingt et un Mai à 17 heures trente
Projet Européen
De coopération Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre prescrit
territoriale par le règlement, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
objectif 3 avec Monsieur Jean **THAON**
la province de
Cuneo Présents ou représentés :

0705/08

MM. THAON, BALDINI, BLANCHI, ESTROSI, FRANCO, FRERE, GILLY,
LORENZI, MANFREDI, MANGIAPAN, MARY, MASCARELLI, VICTOR.
MMES ALLAVENA, BRUN, PASTOR, RAYBAUD, RENAUDO, ROQUIER,
SOMARIA, STEFANI.

Le Président indique que le Syndicat Mixte réalise une étude sur un projet de collaboration avec une école de musique de la province de Cuneo.

Ce projet rentre dans le cadre de la coopération transfrontalière au titre des communes éligibles à l'objectif 3 de l'Union Européenne.

Ce partenariat s'effectuerait dans une optique de valorisation et promotion de la musique traditionnelle, en étroite relation avec le patrimoine historique et culturel de l'aire géographique transfrontalière.

Il pourrait s'établir à partir de plusieurs pistes de travail communes portant notamment sur la diffusion de ces patrimoines musicaux, leur transmission, la formation, etc...

Où l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, le Comité :

- charge le Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'étude de cette opération qui rentre dans le cadre des projets européens de coopération territoriale.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,
Jean THAON

